

Enfants et adolescents
venant d'autres
établissements

Candidature libre

ADMISSIBILITE

DEMANDE

Demande formulée à la MDPH*. 1^{er} contact avec la directrice, visite de l'établissement.
Si la demande d'orientation est acceptée par le MDPH, la fiche de demande d'admission est remise aux parents.

ETUDE DU DOSSIER D'ADMISSIBILITE

La directrice valide ou non à l'admissibilité sur la base des avis donnés par les médecins de l'établissement, du chef de service et de la psychologue.

La décision d'admissibilité est notifiée aux parents ou représentants légaux.
Inscription de l'enfant ou l'adolescent sur la liste d'attente de l'établissement.

ADMISSION

Processus d'Accueil

Dès qu'une place est disponible, les parents sont avisés. Les éléments nécessaires au dossier d'admission leur sont adressés. Nomination du référent de l'enfant.

Rencontre entre les professionnels de LA ROSEE et les professionnels de la structure d'accueil de l'enfant → rencontre entre les parents, la directrice, le chef de service, l'équipe pluridisciplinaire (prise en compte des attentes et des besoins) → accueil dans l'établissement (la date d'accueil est fixée entre les partenaires).

Le jour de l'accueil, les parents ou le représentant légal accompagnent leur enfant.

Remise des documents aux parents (outils loi 2002-2) : charte, livret d'accueil, règlement de fonctionnement, personnes qualifiées.

La directrice s'assure de la bonne compréhension de ces documents par les parents ou représentants légaux.

Accueil dans le service, présentation de l'équipe, des locaux, poursuite des échanges autour des habitudes de vie de l'enfant.

SIGNATURE DU CONTRAT DE SEJOUR

Intégration de l'enfant ou de l'adolescent dans un groupe, phase observation, en lien avec les demandes de la famille

Evaluation et formalisation du Projet d'Accompagnement Individualisé dans les 6 mois

Mise en œuvre du projet personnalisé

Bilan intermédiaire et révision annuelle du projet personnalisé, accompagné du bilan des prises en charge paramédicales.

Elaboration du projet d'orientation avec les parents ou représentants légaux : retour à domicile, MAS*, Foyer de vie ou autre établissement